

Pétition : Alain Paya-Poirel est un berger qui n'a plus de troupeau.

Ses bêtes ont été abattues en 2006 par les services vétérinaires à la demande du maire de l'époque de Malons et Elze commune où ce berger faisait pâturer depuis treize ans ses 59 brebis, entretenant avec son voisinage de très bonnes relations attestées.

C'est un rude coup pour Alain Paya-Poirel qui ressent cela comme une grande injustice, sous le coup de l'émotion il réagit violemment, ses bêtes représentent beaucoup pour lui : c'est un berger.

Il est condamné mais sur demande d'expertise du parquet il est reconnu pénalement irresponsable le tribunal d'Alès ordonne son hospitalisation complète.

Pourtant les soignants qui le prennent en charge au Centre Hospitalier " le Mas Careiron" estiment qu'il n'a pas sa place dans le cadre d'une hospitalisation contrainte (avis du collègue en date du 14/11/2011 : "...ne présente pas de pathologie active, ni de trouble du comportement, il n'existe pas de quérulence, ni de manifestations agressives, il est adapté à la vie institutionnelle...")

Le juge des libertés et de la détention décide donc de la levée de l'hospitalisation le 9 décembre 2011. Mais le Parquet fait appel le jour même de cette décision, et la cour d'appel convoque Monsieur Paya-Poirel le lundi 12 décembre à comparaître devant la cour d'appel de Nîmes à 10 heures. Entre vendredi 9 et lundi 12 décembre deux petites journées pendant la coupure du week-end, impossible dans ce court laps de temps pour M. Paya de préparer sa défense : pas d'avocat pour l'assister lors de sa comparution devant la cour d'appel, cour d'appel qui décide...du maintien de la mesure d'hospitalisation contrainte. Peut-être que le désespoir d'un berger marginal "aux cheveux emmêlés évoquant la coiffe rasta" (rapport d'un expert psychiatre) ne pèse pas lourd devant les magistrats de la cour d'appel ?

Le Comité de soutien à Alain Paya-Poirel conteste fortement cette décision de justice qui répond au désespoir de ce berger par l'enfermement et procède dans l'urgence sans laisser le temps à Monsieur Paya-Poirel de préparer sa défense.

Avec la section gardoise de l'Union Syndicale de la Psychiatrie, le Comité de Soutien à Alain Paya-Poirel ne peut que s'indigner devant le mépris et le manque de considération des autorités pour la souffrance psychique, dont l'instrumentalisation, à travers les processus contradictoires qu'elles ont pu déployer, peut apparaître comme un "effort pour rendre l'autre fou" !

Nous appelons au respect de la personne humaine et des décisions médicales qui la concernent, dans une totale indépendance vis à vis des pouvoirs administratifs et judiciaires.

Nous estimons qu' Alain Paya-Poirel doit être libéré. Nous demandons donc que la levée du placement de Monsieur Paya sous le régime de l'hospitalisation complète fasse l'objet d'un réexamen dans les plus brefs délais.

Le Comité de soutien à Alain Paya-Poirel :

NOMS	PRENOMS	PROFESSION	RESIDENCE	SIGNATURE

Ligue des Droits de l'Homme section Alès, section gardoise de l'Union Syndicale de la Psychiatrie, ATTAC, Fédération Syndicale Unitaire, SNEP-FSU, Nouveau Parti Anti capitaliste, Europe Écologie Les Verts, Confédération Paysanne, Fédération Anarchiste, Parti de Gauche, Solidaires, Les Alternatifs

RENOYER A LDH Espace André Chamson 2 Place Henri Barbusse 30 100 ALES.

